

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2020

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 19

Procurations : 0

Convocation : 1^{er} décembre 2020

L'an deux mille vingt et le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle Força Réal, pour respecter les règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTES Gilles, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LLENSE Gérard, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra.

Absent(s) : /

Procuration(s) : /

Patricia GHYS a été nommée secrétaire de séance.

72/2020 - OBJET : TARIFS COMMUNAUX 2021

Monsieur le Maire propose de voter les différents tarifs communaux comme suit :

OBJET	MONTANT EN €
Photocopie NB	0,30 €
Photocopie couleur	0,50 €
Document administratif	0,18 €
Droit de place	8,00 €

CIMETIERE	Montant en €
2 m ²	220,00 €
6 m ²	660,00 €
7 m ²	770,00 €
9 m ²	990,00 €
casier enfeu	1 056,00 €
casier crématoire	496,00 €

LOCATION SALLES COMMUNALES	Corneilla	Extérieur
Salle des fêtes WE	100,00 €	200,00 €
Caution salle des fêtes	300,00 €	300,00 €
Location salle voûtée	200,00 €	400,00 €
Caution salle voûtée	300,00 €	300,00 €
Location avec vaisselle	270,00 €	500,00 €
Caution vaisselle	300,00 €	300,00 €
Assiette cassée	5,00 €	5,00 €
Verre cassé	5,00 €	5,00 €
Salle Força Réal	800,00 €	1 000,00 €
Caution salle Força Réal	1 500,00 €	1 500,00 €
Location vaisselle salle Força Réal	1 000,00 €	1 200,00 €
Caution vaisselle	300,00 €	300,00 €
Assiette cassée	5,00 €	5,00 €
Verre cassé	5,00 €	5,00 €

LOCATION MATERIEL	Montant à l'unité	Caution
Table	2,00 €	100,00 €
Chaise	1,00 €	
Barrière	2,00 € par jour	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte les tarifs communaux présentés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2021 à :

15 voix POUR

4 voix CONTRE

0 Abstentions

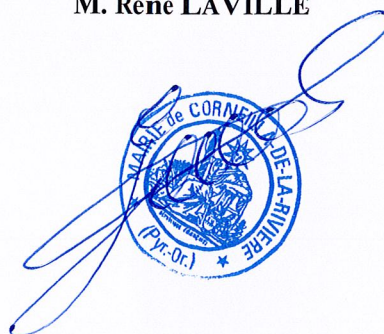
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Le Maire
M. René LAVILLE



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20201208-072-2020-A1
Date de télétransmission : 12/02/2021
Date de réception préfecture : 12/02/2021